

Avancements de grade et promotions au choix : publication MASA du 15 décembre 2022

Voici les derniers résultats des avancements de grade et des promotions au choix, pour les corps administratifs, les corps techniques, et les corps formation-recherche que vient de publier l'administration sur le site Intranet du MASA. Les avancements de grade pour le corps des IPEF et le corps des ISPV seront publiés ultérieurement.

- **Pour la filière administrative au titre de l'année 2023**

[Avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure au titre de l'année 2023](#)

[Avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2023](#)

[Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au titre de l'année 2023](#)

[Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe au titre de l'année 2023](#)

[Avancement au grade d'attaché d'administration hors classe au](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

titre de l'année 2023

Avancement au grade d'attaché principal d'administration au titre de l'année 2023

• **Pour la filière administrative au titre de l'année 2022**

-Avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2022

-Promotion au choix dans le corps des attachés d'administration de l'État au titre de 2022

• **Pour la filière technique au titre de l'année 2023**

Avancement au grade de chef technicien du ministère de l'agriculture au titre de l'année 2023

Avancement au grade de technicien principal du ministère de l'agriculture au titre de l'année 2023

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au titre de l'année 2023

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'année 2023

Avancement au grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe au titre de l'année 2023

Avancement au grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2023

- **Pour la filière technique au titre de l'année 2022**

[Avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe au titre de l'année 2022](#)

[Promotion au choix dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de 2022](#)

- **Pour la filière formation-recherche au titre de l'année 2023**

[Avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de 2023](#)

[Avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe au titre de 2023](#)

[Avancement au grade d'ingénieur de recherche 1ere classe au titre de 2023](#)

[Avancement au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2023](#)

[Avancement au grade de tfr classe exceptionnelle au titre de l'année 2023](#)

[Avancement au grade de tfr classe supérieure au titre de l'année 2023](#)

[Avancement au grade d'atfr principal de 1ere classe au titre de l'année 2023](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ont perdu leurs compétences sur les mobilités et les promotions.

Pour la CFDT, l'information des agents dans l'exercice des promotions est essentielle. Les agents doivent être informés à différentes étapes :

- le supérieur hiérarchique direct doit informer l'agent de sa promouvabilité ou de sa non-promouvabilité, au minimum lors de l'entretien professionnel ;*
- si l'agent est promouvable, le supérieur hiérarchique direct doit informer l'agent de sa proposition ou de sa non-proposition et lui en exposer les arguments, au minimum lors de l'entretien professionnel ;*
- l'agent est informé de sa promotion par la parution de l'arrêté ministériel des promus ;*
- l'agent peut à toute étape prendre contact avec l'Igaps en charge de sa structure.*

La CFDT vous conseille très vivement de prendre régulièrement contact avec votre Igaps.

Si la CFDT ne s'est jamais montrée favorable à la disparition des CAP-promotion, elle se mobilise néanmoins au quotidien, auprès des agents, pour les soutenir dans le cadre de ces nouvelles dispositions et les aider dans leurs démarches auprès de l'administration.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Le [SPAgri-CFDT](#) se tient à votre disposition